



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME**

**Quarante et unième session**

**Düsseldorf, Allemagne**

**24 - 29 novembre 2019**

**La réunion se tiendra à l'InterContinental Hotel, Düsseldorf, Allemagne  
du dimanche 24 novembre 2019 à 10 heures au vendredi 29 novembre 2019**

*Le Groupe de travail physique sur le mécanisme / cadre pour l'examen de la justification technologique des additifs alimentaires aura lieu au même endroit, le samedi 23 novembre 2019, de 9 à 15 heures*

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Objet</b>	<b>Référence du document</b>
	Ouverture de la session	
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/NFSDU 19/41/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou de ses organes subsidiaires	CX/NFSDU 19/41/2
3	Questions découlant de la FAO et l'OMS	CX/NFSDU 19/41/3
4	Révision de la <i>Norme pour les préparations de suite</i> (CXS 156-1987)	
4a)	Projet de champ d'application, description des produits et étiquetage pour les préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge (à l'étape 6)	REP19/NFSDU, Annexe III
	- Observations en réponse à la CL 2019/77-NFSDU	CX/NFSDU 19/41/4
4b)	Facteurs essentiels de composition des préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge et des [produits] pour enfants en bas âge (maintenu à l'étape 7)	REP19/NFSDU, Annexe II
4c)	Avant-projet de définition du produit et étiquetage des [produits] pour enfants en bas âge (à l'étape 4)	REP19/NFSDU, Annexe IV
4d)	Avant-projet de préparations de suite destinées aux nourrissons du deuxième âge et les [produits] destinés aux enfants en bas âge (à l'étape 4)	CX/NFSDU 19/41/5
	- Observations en réponse à la CL 2019/78-NFSDU	CX/NFSDU 19/41/5 Add.1
5	Aliments thérapeutiques prêts à l'emploi	
5a)	Avant-projet de lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (à l'étape 4)	REP19/NFSDU, Annexe V

Tous les documents de travail, et tous les documents nouveaux suivants non référencés sur cet ordre du jour provisoire, seront publiés sur la page de réunion du site web dès qu'ils seront disponibles.

Ce document lui-même ne sera pas mis à jour.

Les documents de travail ne seront pas imprimés et les délégués sont priés d'apporter à la réunion tous les documents qui leur ont été distribués.

Page des réunions du site Internet – CCFSDU41

5b)	Section 5.2.2 (additifs alimentaires) et section 6.2 (protéines)	CX/NFSDU 19/41/6
	- Observations en réponse à la CL 2019/79-NFSDU	CX/NFSDU 19/41/6-Add.1
6	Acides gras trans (AGT)	
6a)	Avant-projet sur l'allégation « sans » acides gras trans (maintenu à l'étape 4)	REP19/NFSDU, Annexe VII
6b)	Document de discussion sur les possibilités de gestion des risques pour la réduction des AGT	CX/NFSDU 19/41/7
7	Avant-projet de définition de la biofortification (à l'étape 4)	REP19/NFSDU, Annexe VI
8	Document de discussion sur VNR-R pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge	CX/NFSDU 19/41/8
9	Additifs alimentaires	
9a)	Mécanisme / cadre pour l'examen de la justification technologique des additifs alimentaires	REP19/NFSDU, Annexe VIII
9b)	Alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes du CCNFSDU avec la NGAA	CX/NFSDU 19/41/9
10	Mécanisme d'établissement de priorités pour une meilleure gestion des travaux du CCNFSDU	CX/NFSDU 19/41/10
11	Document de travail concernant les directives harmonisées sur les probiotiques destinés à une utilisation dans les aliments et les compléments alimentaires	CX/NFSDU 19/41/11
12	Document de travail sur les directives générales pour l'établissement de profils nutritionnels	CX/NFSDU 19/41/12
13	Autres questions et travaux futurs	
14	Date et lieu de la prochaine session	
15	Adoption du rapport	

### NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

**POINT 4b:** Les facteurs essentiels de composition des préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge et des [produits] pour enfants en bas âge convenus lors de la quarantième session du CCNFSDU sont maintenus à l'étape 7 (se référer au REP19/NFSDU, par. 33) et ne seront pas examinés par le CCNFSDU à sa quarante et unième session.

**POINT 4d:** Ce point comprend les propositions concernant l'ED pour les produits qui ne sont pas à base de protéines laitières et concernant les substances donnant ou renforçant un goût sucré (REP19/NFSDU, par. 33) et les sections restantes qui suivent : spécifications relatives à la pureté, composés vitaminiques et sels minéraux, consistance et granulométrie, interdictions spécifiques, additifs alimentaires, contaminants, hygiène, conditionnement, remplissage des récipients et méthodes d'analyse (REP19/NFSDU, par. 57).

**POINT 5a:** Ce point couvre les sections restantes qui n'ont pas été examinées ni approuvées par le CCNFSDU à sa quarantième session. Prière de se référer au document REP19/NFSDU, par. 58-74 et 75b pour consulter la discussion complète et les accords formulés par le CCNFSDU à sa quarantième session.

**POINT 6:** L'avant-projet sur l'allégation « sans » acides gras trans a été maintenu à l'étape 4. Le document de discussion, CX/NFSDU 19/41/6, sera soumis à l'examen du CCNFSDU à sa quarante et unième session pour déterminer la voie à suivre pour les AGT.

**POINT 7:** La définition de la biofortification a été maintenue à l'étape 4 et sera soumise à l'examen du CCNFSDU à sa quarante et unième session sous ce point.

**POINT 9:** L'annexe VIII du document REP19/NFSDU sera examinée par le Groupe de travail physique qui se tiendra avant la session. Le rapport de ce groupe de travail sera disponible comme document de séance lors de la session et sera examiné sous ce point.